Communications

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **64 (1913)**

Heft 1

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Communications.

Statistique de la superficie des communes de la Suisse.

(Extrait d'un article de E. et H. Anderegg, paru dans le „Journal de Statistique suisse", 1912.)

Le territoire des cantons suisses est divisé en communes politiques. Cependant il y a quelques exceptions. Le territoire forestier fribourgeois de Galm, les deux enclaves-couvents des Rhodes-Intérieures et les grandes étendues en lacs ne sont attribuées à aucune commune politique. Dans les cantons de Fribourg et de Vaud, le „domaine public" n'a pas été ajouté au territoire des communes, lors des anciens travaux de cadastre. En outre, dans le canton des Grisons, un territoire non réparti sur Maienfeld et Fläsch (une alpe pour moutons sur le Falknis); dans le canton du Tessin, 11 „communelles" et dans le canton du Valais, 3 communautés. Dans la corporation uranaise d'Urseren, la propriété privée seule est répartie entre les trois communes d'Andermatt, Hospenthal et Realp.

Des conditions toutes spéciales de frontière existent entre les cantons de Berne et Soleure et de Soleure et Bâle-Campagne. Les communes de Balsthal, Deitingen, Lauperswil, Oensingen, Schnottwil et Hauenstein-Ifenthal, ainsi que Niederbipp et Wangenried dépassent les frontières de leur canton.

Dans 18 cantons, les communes politiques sont réunies en districts. Dans ceux d'Uri, les deux Unterwald, Glaris, Zoug, Bâle-Ville et Appenzell Rh.-Int., il n'y a point de division politique par districts. Dans ce dernier canton, les communes politiques sont cependant désignées par le nom de „Bezirk", district. Les cantons de Soleure, Vaud et Valais présentent des conditions spéciales quand aux districts; dans celui de Soleure, les districts sont réunis deux à deux en une préfecture commune „Oberamtei"; dans chacun des deux cantons de Vaud et du Valais, un district est subdivisé en deux administrations indépendantes (Grandson, en Grandson et Ste-Croix, Rarogne, en Rarogne oriental et occidental).

Quelques cantons (Fribourg, Grisons, Argovie, Thurgovie, Tessin et Vaud) ont encore une subdivision par cercles (Kreis), au sein du district. C'est seulement dans les Grisons que cette subdivision par cercles a une importance politique.

Les six plus petits districts sont: Genève (3,88 km^2), St-Gall (3,79 km^2), Soleure (6,23 km^2), Bienne (18,99 km^2), Gersau (23,83 km^2), et Stein (27,38 km^2). Les plus grands districts y compris les cantons sans subdivision par district sont: Uri (1074,38 km^2), Inn (1006,89 km^2), Maloja (974,42 km^2), Viège (834,60 km^2), Albula (730,08 km^2), Interlaken (706,06 km^2), Glenner (694,14 km^2), Glaris (684,52 km^2), Oberlandquart (667,51 km^2), Entremont (634,39 km^2), Locarno (592,96 km^2), Goms (573,36 km^2), Vorderrhein (567,74 km^2), Vallemaggia (554,72 km^2), Oberhasle (551,97 km^2), Sargans (531,91 km^2), Schwyz (508,65 km^2)

et Brigue (500,65 km²). Ces 18 plus grands districts ont ensemble une superficie de 12,388,95 km² et forment le 30 % de la superficie totale de la Suisse. Le district de l'Inn, à lui seul, est plus grand que le canton de Thurgovie.

Dans une comunelle ou communauté (Meggiagra) du Tessin, sont comprises des communes de deux districts, de sorte que l'on a, dans cette communauté, un territoire non réparti entre les districts de Bellinzone et de Lugano. De plus, différents districts de différents cantons présentent des enclaves ou des territoires semblables à des enclaves.

La division du territoire en communes politiques a bien été déterminée par les constitutions et par les lois, mais pas de telle sorte, cependant, que des modifications ne soient pas permises. Tout récemment, par exemple, le décret relatif à la séparation de Salvan en deux communes, Salvan et Vernayaz, a été mis à exécution; le Grand Conseil du canton de Berne a réuni les deux petites communes de Messen-Scheunen et Oberscheunen, en une seule, sous le nom de Scheunen.

Les cantons de Glaris et de Thurgovie ont une division politique, par commune, toute particulière. Dans le premier canton, à part les communes locales (Ortsgemeinden), il y a encore des communes électorales (Wahlgemeinden); dans le second, outre les communes locales (Ortsgemeinden), il y a aussi des communes municipales (Munizipalgemeinden).

Bien que, pour toutes les communes fribourgeoises et vaudoises le domaine public ne soit pas compris dans la superficie totale, ces communes peuvent cependant, à bon droit, faire partie, elle aussi, d'un tableau par catégories de grandeur des communes de la Suisse, car le domaine public des communes, prises séparément, ne peut exercer une grande influence sur un tel classement par catégories.

Les six plus petites communes sont: Mullen (14,16 ha), Gottlieben (21,85 ha), Kleingurmels (27,71 ha), Rivaz (28,75 ha), Kaiserstuhl (31,70 ha) et Meyriez (33,90 ha); les six plus grandes: Bagnes (28,058,69 ha), Davos (25,185,36 ha), Zermatt (24,335,90 ha), Evolène (22,118,28 ha), Zernez (21,225,60 ha) et Guttannen (20,010,86 ha). Bagnes à lui seul est plus grand que chacun des cantons de Nidwald, Appenzell Rh.-Ex., Zoug, Appenzell Rh.-Int. et Bâle-Ville. Les six plus grandes communes sont ensemble plus étendues que le canton d'Argovie, qui occupe le 10e rang en Suisse; mais, tandis qu'en Argovie la surface improductive comporte seulement 4,72 % de la surface totale, la même surface improductive des six communes en question est de 57 %.

Un nombre relativement grand des communes de la Suisse ont des enclaves ou des territoires semblables à des enclaves. Il ressort déjà de ce fait que la fixation de domicile au sein des territoires communaux, ne se concentre pas dans une ville, dans un bourg ou dans un village. Les communes dites „Talgemeinden“ comme Tavetsch, Ollon, Bex, etc., comprennent souvent plusieurs villages. Quant à l'altitude d'une commune politique elle se détermine en général en tenant compte de l'agglomération principale, sans tenir compte du fait que le

territoire communal peut être situé sur plusieurs régions d'altitudes. Les communes de la Suisse se répartissent dans les catégories suivantes, d'après l'altitude des agglomérations principales:

Classement des communes par catégories de grandeur.

Cantons	jusqu'à 50 ha	51 à 100	101 à 500	501 à 1000	1001 à 5000	5001 à 10,000	au-dessus de 10,000
Zurich	—	—	48	81	58	—	—
Berne	1	5	175	141	158	15	10
Lucerne	—	—	28	38	38	2	1
Uri	—	—	2	3	7	5	3
Schwyz	—	—	1	5	21	1	2
Obwald	—	—	—	—	1	6	—
Nidwald	—	—	—	2	8	1	—
Glaris	—	—	5	3	17	2	1
Zoug	—	—	—	2	9	—	—
Fribourg	2	12	188	53	25	3	—
Soleure	—	5	63	42	22	—	—
Bâle-Ville	—	—	1	—	2	—	—
Bâle-Campagne	—	—	36	31	7	—	—
Schaffhouse	—	—	12	13	11	—	—
Appenzell Rh.-Ext.	—	—	2	11	7	—	—
Appenzell Rh.-Int.	—	—	—	—	5	1	—
St-Gall	—	—	13	22	51	5	2
Grisons	—	4	26	43	109	27	15
Argovie	1	3	111	90	30	—	—
Thurgovie	2	5	148	48	9	—	—
Tessin	4	20	114	54	56	12	1
Vaud	3	10	230	86	52	6	1
Valais	—	1	27	29	83	21*	9
Neuchâtel	—	—	18	15	29	1	—
Genève	—	—	30	13	5	—	—
Suisse	13	65	1278	825	820	108*	45

* Y compris Salvan-Vernayaz.

Les neuf communes les moins élevées, d'après l'agglomération principale, sont: Vira (204 m s. m.), Contone (205 m), Magadino (206 m), Ascona (208 m), Locarno (212 m), Brissago et Gerra-Gamb. (225 m). Les neuf plus élevées: Aven (1956 m), Chandolin (1936 m), Lü (1918 m),

Classement des communes, d'après l'altitude des agglomérations principales.

Cantons	Plaine			Région montagneuse		Région subalpine		Région alpine
	jusqu'à 300 m	301-550	551-800	801-1050	1051-1300	1301-1550	1551-1800	au-dessus de 1801
Zurich	—	158	28	1	—	—	—	—
Berne	—	222	192	77	13	1	—	—
Lucerne	—	64	39	4	—	—	—	—
Uri	—	9	2	5	1	3	—	—
Schwyz	—	16	5	8	1	—	—	—
Obwald	—	4	2	1	—	—	—	—
Nidwald	—	10	1	—	—	—	—	—
Glaris	—	12	14	2	—	—	—	—
Zoug	—	7	3	1	—	—	—	—
Fribourg	—	53	177	53	—	—	—	—
Soleure	—	99	33	—	—	—	—	—
Bâle-Ville	2	1	—	—	—	—	—	—
Bâle-Campagne	7	52	15	—	—	—	—	—
Schaffhouse	—	30	6	—	—	—	—	—
Appenzell Rh.-Ext.	—	1	5	14	—	—	—	—
Appenzell Rh.-Int.	—	—	2	4	—	—	—	—
St-Gall	—	44	40	8	1	—	—	—
Grisons	2	7	40	42	58	45	22	8
Argovie	5	213	17	—	—	—	—	—
Thurgovie	—	166	46	—	—	—	—	—
Tessin	48	106	57	34	12	4	—	—
Vaud	—	171	182	28	7	—	—	—
Valais	—	31	28	24	38	40	9	1
Neuchâtel	—	19	22	19	3	—	—	—
Genève	—	48	—	—	—	—	—	—
Suisse	64	1543	956	325	134	93	31	9

St-Moritz (1841 m), Arosa (1840 m), Samnaun (1832 m), Silvaplana (1816 m), Pontresina (1803 m) et Sils i. E. 1801 m).

Voici, en outre, les 10 communes de la Suisse, dont le territoire comprend la plus grande surface boisée; les chiffres entre parenthèses indiquent les % de boisement: le premier, celui de la superficie totale, le second, de la surface productive:

Zernez 5678 ha (26,7 %, 42,3 %); Poschiavo 4180 ha (21,9 %, 32,6 %); Le Chenit 4016 ha (40,5 %, 40,6 %); Scanfs 3566 ha 33,7 %, 59 %): Klosters 2895 ha (15 %, 25,8 %); Einsiedeln 2890 ha (26,3 %, 29,2 %); Orsières 2870 ha (17,1 %, 33,2 %); Schiers 2718 ha (44,6 %, 48 %); Giswil 2630 ha (31,0 %, 33,4 %) et Mels 2602 ha (18,8 %, 22,5 %).

Chronique scientifique.

Je viens de constater une anomalie que je vous signale bien volontiers. Il s'agit d'un jeune épicéa, âgé de 15 à 18 ans, possédant une écorce absolument pareille à celle du mélèze. Hauteur de la tige 7 m, diamètre 8 cm.

L'épicéa en question se trouve dans la forêt communale de Vucherens, en Biolley, à l'altitude de 740 m. Il est en bon état de végétation. *E. Porchet,* garde de triage.

La réhabilitation du bois.

L'expérience a démontré que les toitures métalliques des quais des gares souffrent beaucoup de la fumée des locomotives. Même lorsque ces toitures sont construites à une grande hauteur et qu'elles sont pourvues d'ouvertures suffisantes pour l'échappement de la fumée, les couvertures en tôle ondulée et les autres pièces sont attaquées et affaiblies par la rouille dans un laps de temps relativement court. C'est pour cela que, ces derniers temps, les administrations de chemins de fer ont construit fréquemment des toitures sur les quais au lieu de grandes halles. On a aussi cherché à remédier aux inconvénients constatés en choisissant d'autres matériaux. Les toitures en béton armé, comme celles de Nuremberg et d'Eger, ne sont pas esthétiques et il est très difficile de les protéger contre le noircissement par la fumée. Les constructions en béton de pierre ponce que l'on rencontre à Hambourg, Worms, Mayence, etc., se présentent mieux. Mais ce qui est encore préférable, c'est de revenir à l'usage du bois, comme cela se fait actuellement dans plusieurs contrées. Les halles de bois construites il y a plus de cinquante ans à Baden, Aarau, Aarbourg, Herzogenbuchsee, Thoune, etc., sont encore en bon état. Il y a quelques années, les quais de la gare de Puidoux-Chexbres ont été recouverts de toitures en bois qui cadrent très bien avec le bâtiment aux voyageurs et les constructions environnantes; elles ont coûté environ 30 % de moins que des toitures métalliques.

Le nouveau dépôt aux locomotives de la gare de Berne a été muni tout récemment de toitures en bois de 21 à 25 mètres de portée.